

UN MOT DE VÉRITÉ
 SUR LES MALHEURS
 DE
 SAINT-DOMINGUE.

*Par M. BAILLIO, Citoyen François,
 récemment arrivé de cette Colonie.*

ARRIVÉ depuis quelques jours de Saint-Domingue, où mes regards, durant six semaines, ont été frappés du plus horrible tableau que le temps présent puisse offrir à l'histoire, cette circonstance me fait un devoir d'essayer de lever les voiles étranges que l'éloignement des lieux & les erreurs de l'opinion publique n'ont que trop naturellement jetté sur les cruels malheurs de nos frères de Saint-Domingue. Je vois avec plaisir que, depuis l'arrivée des Commissaires de la Colonie, quelques faits principaux relatifs à ce grand désastre commencent enfin à se faire jour, quoique incomplets & défigurés par les divers partis. Je me trouve dispensé, par-là, de narrer un amas de détails dégoûtans; je me bornerai à relever, si l'occasion s'en présente, les inexacritudes ou les mensonges trop frappans, & à rapporter quelques détails isolés qui ne sont pas assez connus, & qui peuvent jeter de grands traits de lumière sur ces tristes évènements. Ce que je me propose sur-tout dans ce premier écrit, & dans ceux qui pourront le suivre, c'est de développer les vraies causes du bouleversement de Saint-Domingue; de faire voir, s'il est possible, aux patriotes françois si cruellement trompés, le fond de cette belle

cause politique trop long-temps trahie & défigurée, & le vrai caractère de cette catastrophe barbare, que ceux qui en ont été la cause, au moins imprudente, semblent avoir la rage d'imputer à ceux qui en ont été les victimes. Tout, dans la conduite des Nègres insurgens, de ces bourreaux soulevés des fanges de l'esclavage, & de l'infâme Espagnol, leur complice, porte un caractère frappant de contre-révolution; mais il n'en est pas moins vrai qu'on a pris pour signal le cri lointain de quelques frénétiques qui arborent les enseignes du patriotisme.

Certains journaux font des efforts incroyables pour atténuer l'idée de cette masse d'horreurs. Je puis affirmer que l'Assemblée générale, dont j'ai suivi, jusqu'au 2 Octobre, les séances publiques, avoit déjà reçu, vers la fin de Septembre, le relevé de deux cent vingt-deux Sucreries & de onze à douze cents Cafeyères détruites; & l'on ignoroit encore jusqu'où s'étendoit la dévastation dans la partie des Moines, avec laquelle le Cap-François ne peut plus communiquer. Les Commissaires de la Colonie apportent les preuves écrites de ce détail.

Le nombre des révoltés, qui pouvoit bien ne pas passer cent mille au 13 Septembre, date de la lettre de l'Assemblée générale, s'élevoit, vers le premier d'Octobre, à cent cinquante mille au moins; ainsi, tous les détails qu'on ramasse pour les représenter peu nombreux, & leur soulèvement comme foible & prêt à cesser, sont autant d'impostures adroites des ennemis des Colonies, qui voudroient détourner la Nation de faire partir des secours assez puissans pour étouffer promptement la rébellion & rendre son cours ordinaire à cette source immense de richesses nationales.

Le nombre des hommes, femmes & enfans blancs égorgés ou martyrisés par les Nègres, passoit déjà deux mille, & non pas six cents seulement, comme le prétendent les journaux tant philanthropes qu'aristocrates. On ne pourra douter

de ce que je dis, lorsque les Commissaires auront rendu publics tous les détails dont ils sont porteurs.

Quant aux Nègres tués dans ce même espace de six semaines de guerre, & qu'on fait monter à six mille, je crois qu'on peut les réduire à moitié de ce nombre. Il est rare que les Nègres perdent beaucoup de monde dans les combats : leur usage est de se jeter à plat-ventre lorsqu'on fait feu sur eux, & de prendre la fuite après les premières décharges ; rien n'égale d'ailleurs leur agilité à s'enfoncer dans les pièces de cannes, à se jeter dans des lieux fourrés où les Blancs ne peuvent les suivre. Lorsqu'on forçoit les camps de Bullet, Galiffet, &c., le gros des combattans, qui en faisoit la force, se sauvoit avec précipitation, & la plupart à cheval ; il ne périssoit que quelques traîneurs, des blessés, des infirmes laissés dans les cases à Nègres, & sur lesquels on faisoit main-basse ; car dans cette guerre terrible, comment feroit-on le moindre quartier à une race dure, dont il n'y a nul quartier à espérer, & qui, dans sa brutalité sauvage, se fait également un jeu des supplices qu'elle éprouve & de ceux qu'elle prodigue ?

Ce seroit une effrayante tâche que de rapporter les actes de cruauté de ces êtres barbares, dont certaine secte de Philosophes avoit fait l'objet de ses prédilections. Tous les enfans blancs, même dans plusieurs quartiers les enfans malâtres, sont massacrés sans pitié, le plus souvent sous les yeux ou sur le sein de leurs mères ; les jeunes femmes ne sont égorgées qu'après avoir assouvi la brutalité des brigands, & enduré des indignités que la plume se refuse à tracer. On voit ces monstres, dans les combats, porter, en guise d'enseignes, de petits enfans empalés au bout de leurs piques. Parmi des traits innombrables de cruauté raffinée dont ils se font un jeu envers les malheureux Blancs qui tombent dans leurs mains, je citerai le sort du sieur Briard, Officier de Police du Cap, cloué par eux à une

barrière d'Habitation , mutilé successivement de tous les membres , horriblement déchiqueté , & qui ne put obtenir d'eux la fin de ce long supplice & le bienfait de la mort , qu'après qu'ils eurent épuisé sur ce corps défiguré toutes les inventions de la plus infernale barbarie : d'autres Blancs ont été mis entre deux planches , & sciés par le milieu du corps.

Une foule d'indices démontre que ces brigands sont travaillés dans le sens de la contre-révolution , & qu'on a cherché , en les soulevant , un nouveau moyen de ruiner la révolution françoise. On a pris sur eux des pompons blancs , que le Général Toussard a lui-même apportés en trophées à l'Assemblée générale ; & ces pompons étoient , à Saint-Domingue , le signe d'un petit parti aristocratique qui existoit l'an passé dans la province de l'Ouest , & dont les ci-devant membres sont plus que soupçonnés d'avoir eu grande part au soulèvement des Mulâtres réunis à la Charbonnière.

Plusieurs *Catilinas* noirs , auxquels on avoit fait mordre la poussière , ont expiré en criant : *Vive le Roi!* On a trouvé dans la poche d'un des principaux chefs , une copie de la chanson aristocratique du *Troubadour Béarnais* , & détaché de son col une médaille frappée chez l'Espagnol , & portant pour légende *San-Gregorio* ; allusion assez claire à l'abbé Grégoire , comme l'observa fort bien le patriote Paul Cadusch , président , lorsqu'un des Généraux apporta dans l'Assemblée , sous mes yeux , la chanson & la médaille. Ainsi , c'est au nom de ce prêtre Grégoire , du *Roi* , & de la contre-révolution , que ces monstres féroces & stupides réduisent la plus florissante des Colonies en un monceau de cendres détrempées de sang humain.

Il n'y a point de doutes sur les causes ni sur les agens de cette horrible explosion. Ce seroit s'abuser bien grossièrement , que de ne pas convenir que les *Amis des Noirs* en

ont été la cause première ; mais la cause essentielle, la cause immédiate, c'est la prétention injuste & meurtrière qu'avoit formée l'Assemblée constituante, de s'occuper du régime intérieur des Colonies. Elle n'a pas moins travaillé dans le sens de la contre-révolution, en décrétant des parties de ce régime, qu'en décrétant le massacre de Nanquy. Elle n'a pu le faire, je ne dis pas sans violer ses promesses renfermées dans son Décret du 8 Mars 1790, mais sans fouler aux pieds ses propres principes, & cette loi constitutionnelle que s'est imposée la Nation, *de ne rien entreprendre contre la liberté d'aucun peuple*. En effet, si la base d'un contrat social entre un nombre d'hommes, est d'être tous égaux en droits, à plus forte raison les peuples qui sont membres intégrans de la grande société du genre humain, sont-ils aussi tous égaux en droits. La loi de chaque pays doit être l'expression de la volonté générale de ses citoyens, & non des citoyens d'un pays éloigné. Si l'on persistoit à rendre les Colons victimes d'une exception à ce principe, ils seroient sujets, & ne seroient plus libres. Or, un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple ; c'étoit l'opinion de cet excellent & vrai patriote Loustalot, qui n'avoit certainement point, au sein de l'Assemblée constituante, son égal en civisme ni en bon-sens. C'étoit l'opinion du patriote Blin, Député de Nantes, qui démontra si victorieusement à l'Assemblée, le premier Décembre 1789, qu'il ne falloit point établir de Comité colonial, ni laisser dans l'Assemblée de Députés des Colonies. En effet, le maudit Comité a été la boîte de Pandore pour les malheureux Planteurs ; & l'illégal & inutile présence de la députation a fourni le prétexte de la plaisanterie scélérate & léonine alléguée tant par les pirates du Comité que par les pirates philanthropes ; que puisque les Colons concouroient, par leurs Députés, à la constitution française, la Métropole avoit également droit de concourir, par ses

Députés, à la constitution coloniale. C'est par cet équitable calcul politique qu'on mettoit en équilibre une foible députation de six individus, avec le double colosse de la faction ministérielle & de la faction philanthropique, qui, pour écraser les Colonies chacune à sa manière, ébranloit tour-à-tour une masse de douze cents votans.

Je me garderai bien de renouveler des discussions dont la France & les Colonies ont retenti tour-à-tour; je me contenterai de rappeler que le Décret du 8 Mars, quoique violant en partie les droits des Colonies, reconnoissoit du moins le principe. Ce qu'il renfermoit peut-être de plus nuisible, c'étoit cette proposition très-inexacte, que *les Colonies font partie intégrante de l'Empire françois.*

Il est clair que si cet axiome eût été juste & vrai, l'Assemblée constituante devoit incontestablement la législature des Colonies, & ses décrets les plus meurtriers seroient justifiés par le droit; mais heureusement que rien n'est plus contraire au bon-sens & au droit politique des hommes libres. Des François qui ont formé des établissemens & créé des cultures à deux mille lieues de la France, peuvent bien, dans leur desir de demeurer attachés à leur mère-patrie, & de rester individuellement membres de la Nation, préférer sa protection à toute autre, & lui vouer les produits de leurs sueurs. Mais ce sol qu'ils ont défriché formant naturellement un Etat séparé de cet empire lointain, cette nouvelle société ne peut recevoir sa loi intérieure que de la volonté de ses propres membres, ni la faire rédiger que par ses propres représentans assemblés dans son sein. Ce droit naturel, inaliénable & sacré qui appartient à tous les peuples, seroit détruit dans ses fondemens, & la société avec lui, par le concours monstrueux & vexatoire des représentans d'un autre peuple. Tels sont les principes de la révolution françoise, ceux des patriotes de Saint-Domingue, & du peu de patriotes françois qui ont approfondi ce sujet important.

Mais il falloit absolument diviser les Colons, pour éterniser à Saint-Domingue l'ancien régime, ou pour détruire ce riche & beau pays; & c'étoit cette cruelle alternative que la cabale des ministres avoit jurée. C'est en conséquence que le visir Laluzerne, ennemi mortel des Colons, suggéra au Comité, bien neuf alors dans la politique coloniale, ces trop fameuses instructions du 28 Mars, qui détruisoient complètement le Décret du 8, puisqu'elles portoient, en grande partie, sur le régime intérieur; & que notamment l'article IV renfermoit la première étincelle de l'incendie qui brûle aujourd'hui Saint-Domingue. Mais la tourbe constituante, dont la paresse & l'impudence égaloient l'ignorance crasse, ne daigna, ou ne sut faire aucune de ces réflexions, & décréta les instructions sans rien discuter, avec la même insouciance qu'elle a mise depuis à jeter par les fenêtres plus d'un milliard de nos assignats à la tête des contre-révolutionnaires.

Telle a été la source du mal; & l'assassinat politique du 15 Mai n'a été que le développement de ce funeste article IV. En vain croit-on à des sectaires furieux, que lever la barrière qui séparoit les hommes libres de couleur des hommes blancs, c'étoit lever, aux yeux des Nègres, la barrière qui séparoit les esclaves des hommes libres. Il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre; & les Grégoire n'en ont mis que plus d'ardeur à pousser les Colonies dans l'abîme. Ainsi le malheureux Epictète dit à son maître: *Prenez garde; vous allez me casser la jambe; & il la lui casse.* Il falloit se contenter de leur dire: « Vous n'avez pas le droit de décréter sur la Constitution des Colonies, vous ne l'avez jamais eu; & quand vous l'auriez eu, vous y avez renoncé. » Il falloit anéantir tout le satras ministériel qu'on avoit eu le malheur d'adopter, & remonter à la motion de D^ln. Par-là les principes étoient sauvés dans toute leur rigueur, sans

leur sacrifier les Colonies, qu'on n'avoit pas droit de sacrifier; & sans m'arrêter au méprisable Dupont, à l'aristocrate Aman Reubell persécuteur des Juifs, ni au très-équivoque républicain Motier *, les démocrates zélés si nombreux à Saint-Domingue n'auroient pas eu la douleur d'entendre Robespierre, qu'ils révéroient comme le patriote le plus pur & le plus courageux de l'Assemblée, pousser ce cri stupidement féroce : *Périssent nos Colonies ! périssent nos Colonies !* mots affreux qui retentiront long-temps dans leur ame, & qui ont changé toute leur vénération en fureur.

Tout a également nui aux malheureux Colons dans l'opinion publique trompée, ennemis & défenseurs. Les motions hostiles, les sophismes destructeurs, se sont trouvés dans la bouche ou dans les écrits des plus francs patriotes, des principaux amis de la Nation, de Péthion, de Robespierre, de Brissot; & ce sont au contraire des amis du Roi, des aristocrates, les Maury, les Clermont, les Malouet, qui ont fait entendre sur ce point le langage d'une politique saine, & de la vérité nécessairement méconnue en passant par leur organe.

Quant au prêtre Grégoire, on l'envisage au Cap sous un rapport qui lui est propre, & c'est sur sa tête que porte sur-tout le ressentiment des Colons. Les patriotes de Saint-Domingue ne croient point à la vertu ni au civisme des prêtres, & plutôt à Dieu qu'on pensât comme eux en France, cette vermine funeste y seroit bientôt balayée sans s'embarasser des formes ni s'inquiéter du

* On vient de rouer vif au Cap-François un Général LA FAYETTE, qui n'avoit adopté, sans doute, ce sobriquet de l'illustre Motier, que pour témoigner sa reconnoissance à ce fameux philanthrope.

veto ! Personne n'y a jamais douté de son activité à fomentier les troubles par ses brochures & ses lettres circulaires aux Mulâtres, où il leur recommande *leurs frères les Nègres*, & ne déguise point ses vues ultérieures. Dans un de ces écrits, il semble prévoir la ruine des Colonies, des villes maritimes, & des manufactures, par l'affranchissement des Noirs. *Indignes mortels !* s'écrie le saint homme, *mangez de l'herbe*, & soyez justes. Colons qui avez passé les trois quarts de votre vie aux ardeurs d'un soleil brûlant, à créer d'immenses cultures qui enrichissent votre mère-patrie, abandonnez tout à la voix de l'abbé Grégoire, & mangez de l'herbe ! Nombreux marins qui transportiez sur mille navires ces riches denrées, le fruit des pieuses homélies du missionnaire Grégoire va vous laisser sans emploi ; vos pauvres petits enfans seront sans pain : n'importe ; mangez de l'herbe ! Peuple des villes maritimes, patriotes de Nantes & de Marseille, *amis de la constitution* de Bordeaux, vigneron du département de la *Gironde*, la source de votre aisance *est tarie pour jamais*, mangez de l'herbe ! Ouvriers de nos manufactures, & vous tous quatre millions de François que par d'heureux rapports industriels & commerciaux les richesses coloniales faisoient vivre & prospérer, mangez de l'herbe, ainsi l'a voulu le saint prêtre Grégoire ! Foulon, l'exécration Foulon vouloit de même que le peuple de Paris mangeât du foin ; aussi sa tête hideuse sût-elle portée au bout d'une pique. La justice du peuple de Saint-Domingue n'a pu encore pendre l'abbé Grégoire qu'en effigie ; & l'imprudent missionnaire, pour récompense de ses sermons, a été lanterné par contumace au Cap-François, au-devant du bureau des postes, en Juillet dernier, l'an 3 de la liberté.

Il n'en est pas, au reste, moins évident que ce sont des contre-révolutionnaires qui ont saisi cette torche que

leur offroient les forenés Philanthropes , & qui ont donné le mouvement à cette horrible insurrection par leurs hardis émissaires débarqués soit dans la partie Espagnole , soit furtivement dans la partie Françoisé. On croit qu'au nombre de ces émissaires est un Bouillé , neveu du bourreau de Nancy , & surnommé dans les Colonies Bouillé *le Nègre* , parce que , dans les troubles de la Martinique , il commandoit un parti de Nègres. Des prêtres se sont joints à eux , entr'autres le père Cajétan , capucien & curé , ramené prisonnier du camp de Galiffet au Cap , & qui , sans doute , aura figuré depuis sur un gibet. Enfin les Espagnols , ouvertement coalisés avec les Nègres , leur fournissent canons , poudre , boulets , & toute sorte de munitions de guerre. Le fameux général *Jeannot* , le plus alerte des chefs Nègres , le même dont la récréation favorite est d'abattre , dans son camp , les têtes des prisonniers François , va toutes les semaines en faire d'immenses achats dans la partie Espagnole.

Les généraux Espagnols reconnoissent les généraux Nègres , & correspondent avec eux sur un pied honorable , (on a intercepté des lettres de cette correspondance où l'*excellence* Espagnole parle à l'*excellence* Nègre de ses *sujets*) , pendant qu'ils ont rompu toute communication avec les Colons blancs , & répondu avec une dérision insolente aux lettres de nos généraux. Ils ne se contentent pas de *repousser* les Colons fugitifs , comme le disent ici de vils gazetiers aristocratiques ; ils les font conduire aux camps des Nègres , où on les fait périr dans les supplices , & les livrent à leurs bourreaux moyennant deux portugaises par tête (88 liv. tournois). Un membre de l'Assemblée générale , M. Lavi le , tombé dans les mains des Espagnols en se rendant de Léogane au Cap , étoit , vers la fin de Septembre , retenu depuis plusieurs semaines dans un cachot à Santo-Domingo , malgré les réclamations

du général Blanchelande ; car les Espagnols ne communiquent point avec l'Assemblée générale, qu'ils regardent comme un corps révolutionnaire. Ils méconnoissent jusqu'aux passe-ports du général François, & n'ont égard qu'à celui que donnent les chefs Nègres. C'est une carte emblématique dont la description se trouve dans plusieurs papiers, mais les journalistes n'ont pu entendre les lettres initiales M. D. M., qu'on interprète au Cap *Milscient de Muffé*. Ce Milscient est un blanc de la grande Rivière, de ce quartier qui a servi de théâtre à l'insurrection d'Ogé, & où les gens de couleur libres se sont mis eux-mêmes, cette fois, à la tête de la révolte des esclaves. Ils s'est identifié de bonne heure à la cause des gens de couleur insurgens, & n'est sorti de la Colonie l'année dernière, favorisé dans son départ par l'Assemblée provinciale du Nord, que pour échapper aux suites d'une première insurrection des gens de couleur, à laquelle on le soupçonnoit fortement de n'être pas étranger, & dont le chef *Lacombe* fut pendu. On croyoit en dernier lieu au Cap que ce Milscient étoit parmi les rebelles, & à leur tête ; mais il est à Angers, d'où il a lancé cette infernale *adresse des amis de la constitution* de cette ville, imprimée en Mars dernier dans le *Moniteur*, qui paroît avoir fourni l'initiative du décret du 15 Mai, & dans laquelle les Colons ont reconnu le style & les idées de Milscient. Je viens de lire de lui, dans le *Patriote François*, une longue lettre bien astucieuse, dans laquelle il s'attache sur-tout à affoiblir l'idée de l'étendue de l'insurrection, moyen familier de la tactique des ennemis de la Colonie, & dont on sent le but. On peut lui demander si ces monstres déchainés, qui en général ne respectent rien à moins qu'on ne soit des leurs, & qui ont égorgé & incendié des premiers leurs bienfaiteurs, leurs maîtres les plus humains, ont détruit ses plantations ou fait le

moindre mal à sa famille ? On pourroit lui demander si son fils, mulâtre libre, est ou n'est pas avec eux ? Aussi est-il ce *blanc* unique, tant loué dans l'adresse en question. Le temps pourra dévoiler bientôt s'il n'est pas aussi le *blanc* que quelques Nègres disent les avoir portés à se révolter.

Je suis assez surpris que Brissot, le sauveur de nos finances pillées par les voleurs constituans, Brissot l'un des plus brillans patriotes de la législature, & dont les opinions sont si saines dans tout ce qui est étranger aux Colonies, ait laissé surprendre sa religion par l'astuce & la tendre hypocrisie de ce brigand.

Ce que je viens de dire d'une coalition de gens de couleur libres avec les Nègres esclaves, ne doit pas s'entendre de tous ceux de la Colonie sans distinction. Il y a trois nuances très-différentes dans la conduite des hommes de couleur libres de Saint-Domingue. Dans la partie du Nord, ceux du Limbé, de la Grande-Rivière, de Sainte-Susanne, & en dernier lieu ceux du Trou, dont trois compagnies ont déserté le camp du général d'Assas, se sont mis tout bonnement à la tête des Nègres rebelles. Ceux du Cap, du Gros Morne, du Borgne, de Plaisance, de Jean-Rabel, du Port de Paix & autres paroisses qui opposent une ferme résistance à l'ennemi, ont pris les armes pour le salut commun, & servent sous les drapeaux de la Colonie avec beaucoup de loyauté & de persévérance. Mais les Mulâtres de quelques quartiers de l'Ouest, les héros du fameux concordat, loin d'avoir défendu les Colonies, ni d'avoir obtenu des droits politiques comme une récompense de services rendus à la patrie, ont profité au contraire de la supériorité de leur nombre & de l'embaras extrême des Colons blancs à la nouvelle de l'insurrection des ateliers du Nord, pour exiger d'eux à main armée les articles de ce concordat. Quoiqu'ils aient fait la guerre à la Colonie, qu'ils aient tué ou blessé un nombre consi-

dérable de ses défenseurs dans le combat qui a eu lieu près du Port-au-Prince, incendié des habitations, & armé à leur suite des esclaves Nègres qu'eux-mêmes ont fait révolter, l'Assemblée générale n'en a pas moins prononcé, par un arrêté d'amnistie, l'oubli de leurs hostilités; elles les a en même temps fait inviter par le général à accourir au secours de la Colonie en danger, en déclarant par un autre article qu'elle dénoncerait comme traîtres à la Nation, à la Loi & au Roi, ceux qui s'y refuseroient. Ni l'invitation, ni la menace, ne les avoient encore attirés au commencement d'Octobre au secours de la malheureuse province du Nord.

Il est aisé de voir, d'après cela, quelle est l'erreur ou la mauvaise foi des écrivains qui font envisager le concordat comme une récompense du secours qu'ont porté à la chose publique les gens de couleur du Cap; pendant que ces deux objets n'ont rien de commun, & l'on jugera par ce que je vais dire combien leur dissimilitude est grande. L'Assemblée générale ayant manifesté, par un arrêté, son intention de fixer d'une manière favorable l'état politique des gens de couleur, non-seulement des *priviliégiés* du décret du 15 Mai, mais encore de ceux que ce même décret plaçoit dans une caste inférieure, elle fit inviter les Gens de couleur du Nord à s'assembler, même dans les camps, pour lui faire connaître leur vœu; ils s'en excusèrent, témoignèrent le desir de ne s'occuper que du service militaire, & de renvoyer cette délibération à des temps plus calmes. Ceux au contraire qui, dans l'Ouest, ont forcé les citoyens de quelques paroisses à signer le concordat, n'ont obtenu par-là que le prix d'une attaque hostile & parricide, de l'incendie, & du soulèvement des Noirs qu'eux seuls ont commencé dans leur province, au lieu d'aller aider à l'appaiser dans celle du Nord, comme ils en étoient requis; conduite qui fortifie le

soupçon de complicité générale de leur part, qui n'a que trop de vraisemblance, mais qu'on répugne à envisager comme un fait; tant par le défaut de preuves positives, que parce que cette combinaison suppose un degré de scélératesse qui les rendroit bien peu dignes de l'enthousiasme fou des nombreux partisans qu'ils ont en Europe!

L'Assemblée générale n'a pris aucune délibération sur le concordat, qui n'étant qu'un accord partiel adopté par quelques sections de la Colonie, est par-là même illégal lorsque la Colonie est assemblée; & qu'elle n'a pu d'ailleurs envisager que comme extorqué par la violence.

On ne sauroit trop déplorer que l'ignorance des faits, de leur enchaînement, & des circonstances locales, donne tant de facilité & de prise sur l'opinion publique à ce déluge de calomnies dont tant de papiers sont inondés contre les Colons & contre l'Assemblée générale; effet trop inévitable de l'énorme distance qui sépare les deux pays! Combien n'ai-je pas été stupéfait de ces imputations si violentes qu'on multiplie contre l'Assemblée générale, moi qui pendant six semaines ai été témoin de son patriotisme, de son dévouement, de sa modération qui me paroïssoit extrême, de sa loyauté scrupuleuse envers la mère-patrie, de ses égards respectueux pour l'Assemblée nationale au moment où elle étoit si cruellement victime de sa politique; au moment où, entourée d'incendies & de morts, obligée de veiller la nuit en armes pour sa sûreté après avoir délibéré tout le jour sur le salut public, se voyant exposée à périr d'un moment à l'autre comme plusieurs de ses membres déjà victimés, des circonstances aussi tragiques, aussi désespérées, auroient rendu tout au moins excusables les emportemens les plus outrés!

Combien sur-tout il me paroît étrange & monstrueux, de voir cette nuée d'écrivains qui croient faire du patrio-

tisme en se déchaînant contre les Colons, qu'ils devoient plaindre & recommander aux pères de la patrie, redoubler d'efforts pour les assimiler aux ennemis de la révolution; pendant que j'ai vu l'amour de la révolution briller éminemment au sein de l'Assemblée générale, & y triompher encore du sentiment amer d'une destruction peut-être finale, causée par l'abus des principes de cette même révolution! Les six Commissaires ont été choisis parmi l'élite des patriotes [de l'Assemblée; & par une attention digne de remarque, elle a député non-seulement six patriotes, mais six François de la Métropole; il n'en est pas un qui soit né dans les Colonies. Tels sont les hommes contre lesquels tant de journaux affectent de provoquer la défiance de la Nation]

Je croirois faire outrage même aux plus ulcérés de mes infortunés frères de Saint-Domingue, si je les défendois contre une foule d'imputations puérides & ridicules que l'ignorance ou la malice font pleuvoir contre eux sans ménagement. Qu'il est bizarre, sur-tout, qu'on s'imagine leur faire un crime d'Etat, dans leur terrible & pressante situation, des démarches qu'ils ont faites dans les Colonies voisines avec tant de discrétion, & par l'entremise du représentant de la Métropole, pour obtenir quelques secours! C'est-à-dire qu'il est moins pressant, si le feu prend à ma maison, de courir implorer l'aide des habitans de la maison voisine, que d'écrire à mes parens, à deux mille lieues, pour en obtenir des moyens extraordinaires d'éteindre ce même incendie!

O mes frères de Saint-Domingue! témoin sensible & véridique de vos cruelles infortunes, je vous défends, & vous défendrai avec d'autant plus de courage, que mon amour ardent de la révolution Française me met bien au-dessus du soupçon d'être partisan d'aucun autre ordre de choses; que, plus démocrate que les Jacobins, plus républicain même que Robespierre, ma religion politique est

aussi conformé à celle de vos persécuteurs, quoiqu'indépendante d'eux & de leur Club, qu'opposée à celle de vos défenseurs connus. Le témoignage que je vous rends est donc un hommage franc à la justice & à la vérité, & non un sacrifice à l'esprit de parti ; c'est (j'ose le dire) un phénomène aujourd'hui bien rare !

BAILLIO.

Paris, premier Décembre 1791.

Cet Ouvrage se trouve chez GIRARDIN, Club littéraire & politique, & chez les autres Libraires du Palais-Royal.

De l'Imprimerie de J. B. CHEMIN, rue de la Juiverie, au coin de celle des Marmouzets.